

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE SAINT ANDIOL

R E G L E M E N T I N T E R I E U R

LIEUX DES COURS

Les cours de musique (solfège et initiation à un instrument) ont lieu à la **Mairie Annexe**, dans les salles réservées à cet enseignement.

PRESENCE AUX COURS

L'inscription à l'école de musique implique la fréquentation obligatoire des cours (32 cours pour l'année 2009/2010 dont 2 cours de réflexion accordés aux nouveaux élèves).

Toutes les absences des élèves doivent, dans la mesure du possible, être excusées par écrit, ou par téléphone. Elles doivent être signalées à la fois auprès du professeur de musique (Tel. 04.90.95.47.15), et **impérativement**, auprès du Secrétariat de la Mairie (Tel. 04.90.95.02.02 : demander Régine).

COTISATIONS ANNUELLE

Le règlement des cotisations pourra s'effectuer en trois versements, après l'avis de paiement auprès de la Trésorerie de SAINT-ANDIOL.

Toute année commencée est due en totalité

En cas d'absence :

d'un professeur, le cours sera rattrapé.

de l'élève pour tout motif le cours sera considéré comme effectué.

RESPONSABILITE VIS A VIS DES ELEVES

Les élèves sont, sous la responsabilité de la Commune et de l'enseignant, pendant la durée du cours de musique **uniquement** et **exclusivement** à l'intérieur de la salle où sont prodigués ces cours. Hors de ces périodes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

Avant de laisser les élèves, les parents devront s'assurer de la présence du professeur.

Tout incident, quel qu'il soit, intervenant hors de ce laps de temps et des locaux concernés sera obligatoirement garanti par l'assurance personnelle des élèves. Il en sera de même pour tout agissement des élèves pendant la durée de l'enseignement, ayant entraîné la détérioration du matériel ou des locaux mis à disposition ou à l'origine d'un préjudice physique subi par l'enseignant ou d'autres élèves.

INFORMATIONS SUR LES COURS

Un panneau d'affichage sera apposé sur la porte d'entrée de la Mairie annexe sur lequel seront affichées toutes les informations ponctuelles relatives aux cours (ex : absence des professeurs...). Les élèves et les parents d'élèves devront le consulter régulièrement.

Nom du responsable de l'élève

Signature